

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 3 Mai 2016

L'an deux mille seize, le trois mai, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., DEZÈRE J., GUIBERT Ch., LOUZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Emilie CONSONNI donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Fabienne LETOURNEUX donne procuration à Cécile PÉAN
Philippe GAGNOT (*absent à partir de la 2^e question*) donne procuration à Michel LUILLIER

Secrétaire : Aurélie CANET

Le précédent compte-rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

1° - **OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 9 MAI 2016 AU 10 JUIN 2016: BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE** : (*Intervention de M. Philippe GAGNOT*)

Dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques en vue de la restauration et de l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Orne Saosnoise, la Commune de Marolles-les-Braults est concernée par ces travaux.

Deux jours sont planifiés sur la Commune : le vendredi 13 mai 2016 de 14 h à 17 h et le mercredi 25 mai 2016 de 9 h à 12 h.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Philippe GAGNOT, Conseiller Municipal mais également Président du syndicat du bassin de l'Orne Saosnoise a présenté la programmation des différents travaux d'entretien qui seront réalisés sur une période de 5 ans. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 74%. Reste à la charge des communes 26%.

Monsieur Philippe GAGNOT incite les personnes intéressées à venir consulter le dossier en mairie aux dates indiquées.

2° - **OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 4 MAI 2016 AU 3 JUIN 2016 POUR CRÉATION D'UN 2^E POULAILLER**

Christophe COSME, agriculteur sur Dangeul (*Route de Dissé-sous-Ballon à Dangeul*) souhaite la création :

- D'un deuxième poulailler de 1341 m² pour 33 333 poulets de chair ou 10 800 dindes

Après cette extension l'élevage sera porté à 21 600 dindes ou 33 333 poulets de chair soit 98 133 animaux-équivalents.

☐ - D'une station de compostage : 536 tonnes/an. En contrat avec la société JEUSSELIN qui assurera 100 % de la reprise du compost

La Commune de Marolles-les Braults est concernée par cette enquête car située dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation.

Le Conseil Municipal est saisi afin qu'il formule un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après vote à mains levées, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux constructions demandées.

Nombre de Votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 8

3° - AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE AAMR :

Le cabinet d'architecture AAMR (maître d'œuvre de la salle omnisports) nous présente un avenant de 12 383,99 € HT.

Ces honoraires étaient basés sur un montant initial de travaux de 1 000 000 € HT.

Suite à l'ouverture des plis le montant HT des travaux s'est avéré être de 1 171 282,06 € HT.

La commune se doit donc de payer les honoraires sur cette différence soit 12 383,99 € HT (7.23% de 171 282,06 €).

Ce montant a bien été provisionné sur le budget 2016.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par le Maître d'œuvre AAMR pour un montant HT de 12 383,99 €.

4° - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX : RUES DE COURGAINS – MOHAIN – GAUGUSSE (RÉALISATION 2018- 2019) :

☐ - Coût estimé par ERDF pour enfouissement des lignes électriques : 250 000, 00 €

⇒ Participation demandée à la Commune **40%** soit 100 000,00 €

☐ - Coût estimé pour les travaux de génie civil et de télécommunication : 85 000,00 €

⇒ Participation financière du département 20% (*fonction de la taille de la commune et de son potentiel fiscal : restera à la charge de la Commune : 80% soit 68 000,00 €*).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte la demande de participation financière par le Conseil Départemental pour l'effacement des réseaux rues Courgains – Mohain - Gaugusse

- Participation de 100 000€ pour enfouissement des lignes électriques (soit 40%)
- Participation de 68 000€ pour génie civil et télécommunication (soit 80%)

5° - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- « DIFFÉRENT ET COMPÉTENT » :

L'association regroupe 28 associations dont l'ESAT de Marolles-les-Braults. Elle s'est engagée dans un processus de reconnaissance des compétences professionnelles des personnes en situation de handicap mental.

Cette année, c'est au Département de la Sarthe de recevoir les récipiendaires.

⇒ 210 candidats venus de toute la région recevront une attestation de reconnaissance de compétences. 1 000 personnes sont attendues à cette cérémonie.

L'association sollicite une aide financière pour aider au financement de cette cérémonie.

BUDGET PREVISIONNEL CEREMONIE 29 juin 2016

CHARGES	PRODUITS	
	TTC	TTC
Locations		
Palais des Congrès 1,5 jours	10 890 €	
Salle repas	1 224 €	
Invitation Publicité,		
banderole extérieure	540 €	Initiatives 540 €
Maquette invitations	120 €	
Cartons invitation	0 €	Calendrier Alexandre 0 €
Frais postaux	300 €	
Restauration		
Accueil café	5 000 €	Prestalims / Restoria 5 000 €
Plateaux Repas midi	4 800 €	Prise en charge Etablissement 4 800 €
Animation cérémonie		
Clip théâtre	2 160 €	Reserve parlementaire 53 1 000 € Créavenir Crédit Mutuel 1 000 €
Captation cérémonie		
Film promotionnel	640 €	
Captation cérémonie	620 €	
Création du support	150 €	Prise en charge Etablissement 1 000 €
Création de 100 DVD	425 €	
		Subventions 13 529 €
TOTAL DES CHARGES	26 869 €	TOTAL DES PRODUITS 26 869 €

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Aucun marollais n'étant concerné, le Conseil Municipal de la Commune de Marolles-les-Braults n'a pas souhaité verser de subventions.

❑ - **LA « CROIX ROUGE FRANÇAISE » :**

L'association sollicite une subvention de fonctionnement afin de poursuivre ses différentes actions. L'unité locale est implantée à Fresnay-sur Sarthe mais regroupe 7 cantons (*Beaumont, Fresnay, Saint Paterne, La Fresnay-sur-Chédouet, Mamers, Marolles, Sillé*) - (montant libre).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Refus de verser une subvention. La Commune ne subventionne en général que les associations qui ont leur siège social sur Marolles-les Braults.

❑ - **LA MAISON DES PRODUCTEURS :** Ouverture annoncée le samedi 7 mai 2016

Subvention de fonctionnement de 500 € (*création des statuts, fond de caisse...*)
Un montant de 6 500 € a été inscrit au budget pour l'acquisition de matériel.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Comme toutes les autres Associations Marollaises, la Maison des Producteurs Locaux se voit attribuer une subvention de 500 € pour faire face à ses frais de fonctionnement.

❑ - **SCM SECTION BASKET :**

275 € pour 11 séances de participation aux TAP (*Charlène*)

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 275 € à la section basket du SCM, pour sa participation à 11 séances des TAPS.

6° - **EMPLOIS SAISONNIERS :**

5 pour pallier l'absence des effectifs durant les mois d'été (*juillet et août*) :

- ⚙ - 2 pour les Salles-Jean-de-la-Fontaine et le ménage aux Écoles
- ⚙ - 3 pour les Ateliers Municipaux

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal crée 5 emplois saisonniers à répartir entre le 1er juillet et le 31 août 2016.

7° - **CRÉATION D'UN POSTE DE CAE :**

Jean-Michel GUÈDE avait souhaité intégrer notre salle polyvalente. Le travail ne lui plait pas. Une fiche de poste a donc été remplie et envoyée à la mission locale afin de recruter un contrat avenir ou un CAE.

Nous attendons des retours.

Annick TOURNET est actuellement adjoint technique territorial à 25 heures/semaine. Le Maire avec son accord, propose de passer son poste à 35 heures. Madame Tournet serait affectée à la salle polyvalente et au gymnase et ce à compter du 1^{er} septembre 2016

Par un CAE ou Contrat Avenir recruté viendrait en renfort et en prévision de l'ouverture du nouveau gymnase (*prise en charge de l'Etat : 70%*).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste sous contrat aidé à raison de 35 h/semaine à compter du 1^{er} juin 2016 et pour une année.

Le poste d'adjoint technique de 2^e classe de 25 h/semaine est transformé en poste à temps complet 35 h/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016.

8° - EMPLOIS CIVIQUES (TAP – CANTINE – ÉCOLES) :

Il est proposé de recruter 2 emplois civiques payés par l'Etat, pour pallier l'absence du personnel territorial mais également des personnels extérieurs.

□ - Emploi Civique : 16/25 ans – de 6 à 12 mois – contrat de minimum 24h/semaine – paiement par l'Etat de 465,83 € net/contrat, auquel peut être ajoutée une indemnité de 106,38€ sous réserve de remplir l'une des conditions suivantes :

- La personne est bénéficiaire du RSA,
- La personne appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- L'étudiant est boursier de l'enseignement supérieur de 5^e ou 6^e échelon.

Une participation des établissements d'accueil peut être proposée : 105,96 € minimum (*peut représenter les coûts de cantine et de transport*).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte le recrutement de deux emplois civiques à compter du 1^{er} septembre 2016.

La procédure va être lancée dans les jours à venir, (*inscription sur le site*).

9° - COMMISSION DES ILLUMINATIONS ET DE L'INFORMATION DU MERCREDI 27 AVRIL 20 H 00 :

Suite à la réunion du 27 avril la Commission a proposé :

- l'acquisition de nouvelles boules lumineuses,
- la suppression de la frise au-dessus de l'église
- la mise en place d'un motif en 3D devant la bibliothèque,
- l'éclairage de l'église.

La société CITEOS a fait une proposition pour du matériel reconditionné mais leur proposition ne paraît pas intéressante car le matériel paraît trop vieux.

Une nouvelle réunion sera mise en place pour finaliser la commande.

Pour l'illumination de l'église des subventions peuvent être obtenues par le Conseil Départemental dans le cadre de l'éclairage des monuments.

Monsieur CECCANTI propose la mise en place d'un dépliant avec le plan de la Commune et de ses chemins pédestres (*voir modèles en mairie*). Ces dépliants seraient payés par la souscription des annonceurs.

10° - LOCATION STUDIO POUR STAGIAIRE SARREL

SARREL accueille en juin 2 stagiaires pour chacune deux mois environ.

La chambre au-dessus des salles est libre (*côté gauche*). Le studio (*à droite des salles de la Maison des Associations, en pignon de l'impasse Gaugusse*) aussi.

Quel serait le montant d'une indemnisation d'occupation payée par SARREL ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de la SARREL les deux logements de la Commune (*Maison des associations*), moyennant le versement d'une indemnité de 100 € par mois et par stagiaire.

11° - BAIL ANCIENS LOCAUX APPRO OUEST – ZA LES LOGES

Le juge a rendu une ordonnance constatant la résiliation du bail de l'immeuble au 4 avril 2016.

Le loyer consenti à APPRO OUEST était de 600 €.

Souhaitez-vous appliquer ce même loyer au repreneur M. Jérôme DAVID ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de louer à M. Jérôme DAVID le local communal situé ZA Les Loges, moyennant le versement d'un loyer de 600 € (*même somme que l'ancien locataire Appro Ouest*).

12° - MILLE CLUB :

Lecture en séance de la lettre adressée à la Communauté de Communes du Pays Marollais.

Suite à la visite des jeunes au dernier Conseil Municipal, ceux-ci sont allés constater l'état du matériel de musculation. Ce matériel les satisfait. Il doit être remis en état, mais les jeunes sont prêts à le faire.

Restait à trouver un local.

Le choix des élus Marollais s'est arrêté sur le « Mille Club » mais des travaux de vérification de structure sont à prévoir.

La Communauté de Communes du Pays Marollais a été sollicitée pour savoir si elle pouvait participer car cette salle servirait à tout le Canton.

La réponse ayant été négative, et la Commune ne souhaitant pas vendre ce bien pour en garder la maîtrise, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre lui-même les travaux.

Toutefois, dans un premier temps, Mme GESLAND, Architecte, sera interrogée et chargée de la vérification de la structure du bâtiment et pourra proposer un plan d'aménagement.

13° - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :

Ces mêmes jeunes avaient émis l'idée d'élire un Conseil Municipal Jeunes.

Le Conseil Municipal y est favorable mais un Conseiller Municipal doit servir de tuteur. La question est posée. Monsieur le Maire espère que dans un mois un volontaire se fera connaître (*prochain CM le mardi 7 juin 2016*).

14° - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MICKAËL ÉPINEAU :

M. LEFEBVRE rappelle que M. Mickaël ÉPINEAU est en contrat aidé depuis 4 ans. (*Contrat pris en charge à 70% par l'État*).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de renouveler son contrat aidé pour une dernière année, la période maximale ne devant pas excéder 5 ans.

15° - ÉCLAIRAGE PUBLIC de 23 H à 5 H :

L'éclairage public fonctionne actuellement toute la nuit. Devant le coût de cet éclairage et sans que cela nuise au confort de l'utilisateur, Le Conseil Municipal accepte de faire l'essai suivant :

- **coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin.**

Ce n'est qu'un essai qui ne sera pérennisé que s'il donne entière satisfaction.

16° - POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE :

L'œuvre de Mme Élise BEIGNARD est partiellement en place. Il manque les roues des locomotives entre autres, ainsi que les personnages qui rappelleront que nous sommes dans une gare.

L'ensemble devrait être complètement en place pour la fin du mois de mai. Il est prévu des échanges avec TRANSVAP de CONNERRÉ-BEILLÉ qui anime le train à vapeur.

17° - POINT SUR LA SIGNALISATION DU BOURG :

Le devis concernant la signalisation a été approuvé lors du dernier Conseil Municipal.

Depuis la société SELF SIGNAL propose une légère modification, l'insertion d'un parclosé blanc dans les mâts de soutien.

Cette modification rend le panneau plus lisible. Devant le faible coût (286 € HT). Le Conseil Municipal donne son accord.

18° - POINT SUR LA POSE DÉFINITIVE DU RADAR PÉDAGOGIQUE DE LA RUE DE MAMERS :

Avant l'implantation définitive du radar pédagogique qui sera mis en place sur la RD 27 (*route de Mamers*), un radar mobile a été mis en place depuis un mois.

L'emplacement du dispositif définitif ne fait pas l'unanimité, il a donc été décidé de prolonger d'un mois le provisoire en essayant d'autres emplacements. La décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

19° - QUESTIONS DIVERSES :

- **Nouveaux horaires du Personnel à compter du 15 mai 2016**

Modification des horaires de travail de l'équipe technique. Un horaire d'été et un horaire d'hiver ont été définis

- **Instauration d'un sens unique de circulation rue Mohain.**

Le sens unique se fera de la rue de Mamers vers la rue de Courgains dès le 9 mai. Ainsi la dangerosité du Carrefour Mohain/Mamers sera supprimée.



DATES À RETENIR :

- ✚ Ouverture du magasin des producteurs locaux le **samedi 7 mai de 9 h à 13 h** (*laitage – crèmerie - fromage - volailles - oeufs- pommes- bières artisanales – jus de fruit - miel*)
- ✚ Démonstration de désherbeuse thermique à eau chaude le **mercredi 11 mai à 17 h 00**, pour ceux qui souhaitent y assister, s'adresser en Mairie.
- ✚ Commission des Affaires Scolaires le **mardi 17 mai à 20 h 30**